



Annonce mensongère sur la rémunération

Par **snawak**, le **07/08/2012** à **17:11**

Bonjour,

Mars 2012, je postule sur un poste demandant 1 an d'expérience. La rémunération est fixée entre 1800 et 1900E bruts.

J'ai 2 ans d'expérience et je suis retenue pour le poste.

Pendant 1 mois, le responsable me dit de patienter pour connaître où je me situe dans la fourchette car tout se décide au siège à Paris.

Quelques jours avant de démarrer, on m'annonce que mon salaire est fixé à 1700E, qu'il n'est pas négociable et que si le poste ne m'intéresse plus, il me faut donner une réponse rapide pour que l'on recrute quelqu'un d'autre.

Préparée psychologiquement à quitter ma région pour ce poste et ayant arrêté mes recherches d'emploi, j'accepte le poste malgré tout, croyant naïvement qu'il s'agissait d'une erreur "humaine".

A mon arrivée, j'ai contacté mon N+2 afin de lui expliquer les conditions de mon embauche. Il m'a proposé de faire des démarches pour augmenter mon salaire mais depuis 2 mois et demi, rien ne bouge.

Que puis-je faire?

Merci beaucoup..

Par **P.M.**, le **07/08/2012** à **21:56**

Bonjour,

Il vous serait très difficile de voir aboutir un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, à mon avis...